



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 64463

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans ce rapport, le GIEC, qui fait désormais largement consensus, estime que les températures vont augmenter en moyenne de 3,5 degrés en outre-mer. En revanche, les précipitations devraient, elles, diminuer. En ce qui concerne les cyclones, ils devraient être moins fréquents mais devraient voir leur puissance en termes de vent et de précipitations augmenter. Il lui demande donc de bien vouloir l'éclairer sur les premières conséquences tirées de ce rapport par le Gouvernement, à l'approche de la conférence Paris Climat 2015. La Guyane, première région française à avoir atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de production d'énergie électrique, souffre d'un fort déficit en matière d'information de la population sur les enjeux liés à la transition énergétique. Il lui paraît donc particulièrement opportun que les conclusions de ce rapport motivent une augmentation des moyens engagés dans la sensibilisation de la population, notamment des plus jeunes, aux questions relatives au développement durable et à la transition énergétique Outre-mer.

Texte de la réponse

S'agissant des impacts du dérèglement climatique sur les outre-mer, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, a publié en 2012 un rapport au Premier ministre et au Parlement intitulé « Les outre-mer face au défi du changement climatique » (La Documentation Française). Ce rapport décrit les impacts du changement climatique et les possibilités d'adaptation dans les outre-mer français. Dans le même esprit, le volume 4 du rapport "Le climat de la France au XXI^e siècle" a été rendu public, le 6 septembre 2014. Ce document propose une « synthèse approfondie sur les scénarios de référence à considérer pour la mise en œuvre du plan national d'adaptation français au changement climatique ». Il a été établi dans le cadre de la mission confiée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des relations internationales sur le climat, à Jean Jouzel en juillet 2010 et il s'attache à décrire de manière plus fine que les résultats du GIEC les effets du changement climatique sur la métropole et les outre-mer. Le ministère en charge

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE64463>

de l'écologie inscrit les politiques d'adaptation dans la durée, au sein du cadre plus large de la transition écologique. Suite à l'évaluation du premier Plan national d'adaptation au changement climatique réalisée en 2015, le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a lancé une concertation nationale en 2016 en vue d'émettre des recommandations pour la révision du Plan. Les groupes de travail constitués ont notamment en charge d'identifier quelles actions doivent être menées outre-mer pour chacune des recommandations qui seront faites et dont la publication est attendue pour septembre 2017. Des recommandations porteront spécifiquement sur la formation et la communication, ce qui permettra d'identifier des mesures répondant à la question posée.

S'agissant de l'atténuation du changement climatique, la France dispose à présent de la loi relative à la transition énergétique. Ceci permettra de contribuer à l'objectif européen de la baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à la référence 1990). Pour sa mise en œuvre locale, la Guyane a adopté par décret sa Programmation pluriannuelle de l'énergie le 30 mars 2017. Lancée en mai 2015, la phase d'élaboration concertée a également contribué à la sensibilisation des différents acteurs locaux. La mobilisation de l'ensemble de la société pour les politiques climatiques, les transitions énergétique et écologique est essentielle. Puisque le développement durable s'inscrit sur le long terme, la sensibilisation des plus jeunes est d'importance primordiale. Progressivement, cette éducation à l'écologie n'aura plus lieu d'être considérée comme un savoir additionnel : elle se fera par une évolution de fond, s'incorporant dans un vaste ensemble de disciplines.

Données clés

- Auteur : [M. Gabriel Serville](#)
- Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 64463
- Rubrique : Environnement
- Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
- Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

- Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7971
- Réponse publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3350